



*La Plaine sur mer*

**MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER**

**LOIRE-ATLANTIQUE**

## **Arrêté n° 2023-256-ACC**

**Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes le 1<sup>er</sup> octobre 2023 lors d'un loto.**

**Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,**

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Madame Anne-Marie FONTAINE, présidente du Club Amitiés et Loisirs dont le siège social est situé 31 grande rue 44770 Préfailles, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes, à l'occasion d'un loto le dimanche 1er octobre 2023 de 09h00 à 21h00, à la salle des fêtes, Espace Sports et Loisirs, avenue des sports.

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Madame Anne-Marie FONTAINE en sa qualité de présidente du Club Amitiés et Loisirs de Préfailles est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes à l'occasion d'un loto qui aura lieu le dimanche 1er octobre 2023 de 09h00 à 21h00, à la salle des fêtes, Espace Sports et Loisirs, avenue des sports.

**Article 2 :** Cette autorisation est valable le dimanche 1er octobre 2023 de 09h00 à 21h00.

**Article 3 :** Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique.

**Article 5 :** L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Anne-Marie FONTAINE, présidente du Club Amitiés et Loisirs de Préfailles
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 20 septembre 2023

Séverine MARCHAND,  
Maire

